

BORDEREAU DES PRIX AUX ABONNÉS DU SERVICE



Brest Métropole

Règle arrondi : 4 décimales pour consommation et 2 décimales pour abonnement et autres prestations

TVA en vigueur au 01.01.24 (à titre indicatif)	Tarifs HT en € au 01.01.24	Tarifs TTC en € au 01.01.24	Coef. de révision *	Unités
--	----------------------------	-----------------------------	---------------------	--------

1 - REDEVANCE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Part Eau du Ponant					
Compteur - Diamètre 15 mm	5,5	7,205	7,60	F1	U
Compteur - Diamètre 20 mm à 25 mm	5,5	14,455	15,25	F1	U
Compteur - Diamètre 30 mm à 32 mm	5,5	42,52	44,86	F1	U
Compteur - Diamètre 40 mm	5,5	84,66	89,32	F1	U
Compteur - Diamètre 60 à 80 mm	5,5	141,575	149,36	F1	U
Compteur - Diamètre 100 mm	5,5	210,60	222,18	F1	U
Compteur - Diamètre 150 mm	5,5	283,44	299,03	F1	U
Compteur - Diamètre 250 mm	5,5	494,045	521,22	F1	U
Part Collectivité (tout diamètre)	5,5	-	-	-	U

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DE DEFENSE INCENDIE (besoin théorique en m3/h assuré pendant 2 h)

Part Eau du Ponant					
0 à 59 m3/h	5,5	997,35	1 052,20	F1	U
60 à 100 m3/h	5,5	1 994,70	2 104,41	F1	U
101 à 150 m3/h	5,5	3 989,425	4 208,84	F1	U
151 à 200 m3/h	5,5	7 978,865	8 417,70	F1	U
201 à 299 m3/h	5,5	10 851,245	11 448,06	F1	U
> 299 m3/h	5,5	11 489,56	12 121,49	F1	U
Part Collectivité (tout débit)	5,5	-	-	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant					
De 1 à 1000 m ³	5,5	1,7084	1,8024	F1	m ³
De 1001 à 2000 m ³	5,5	1,6623	1,7537	F1	m ³
De 2001 à 8000 m ³	5,5	1,6057	1,6940	F1	m ³
Supérieur à 8000 m ³	5,5	1,5064	1,5893	F1	m ³
Consommation Part Collectivité	5,5	0,1700	0,1794	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Préservation des ressources en eau	5,5	0,0300	0,0317	-	m ³
Lutte contre la pollution	5,5	0,3000	0,3165	-	m ³

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEEES (Assainissement collectif)

ABONNEMENT SEMESTRIEL AU SERVICE DES EAUX USEES (assainissement collectif)

Part Eau du Ponant	10	-	-	F2	U
Part Collectivité	10	-	-	-	U

PARTS VARIABLES

Consommation Part Eau du Ponant	10	2,3503	2,58533	F2	m ³
Consommation Part Collectivité	10	0,1000	0,11	-	m ³

ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Modernisation des réseaux de collecte	10	0,1600	0,1760	-	m ³
---------------------------------------	----	--------	--------	---	----------------

ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Abonnement annuel SPANC (part Eau du Ponant)	10	29,950	32,95	F3	U
--	----	--------	-------	----	---

2 - AUTRES TARIFS EN VIGUEUR

FRAIS D'ACCES AU SERVICE		-	-	-	U
--------------------------	--	---	---	---	---

FRAIS DE GESTION DE RELANCE

1ère relance		10,00	10,00	-	U
Avis dépôt au contentieux		-	-	-	U

FRAIS D'ANNULATION ET DE RECALCUL DE FACTURE

FRAIS DE DUPLICATA FACTURE IDENTIQUE		15,00	15,00	-	U
		4,00	3,00	-	U

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES OUVRÉES

FRAIS DE DEPLACEMENT EN HEURES NON OUVRÉES	20	49,00	58,80	-	U
	20	98,00	117,60	-	U

VERIFICATION METROLOGIQUE D'UN COMPTEUR

Compteur diamètre ≤ 20 mm	10	552,00	607,20	-	U
Compteur diamètre 25- 30- 40 mm	10	584,00	642,40	-	U
Compteur diamètre 50-65-80 mm	10	689,00	757,90	-	U
Compteur diamètre 100-150 mm	10	752,00	827,20	-	U
Compteur diamètre >150 mm	10	2 243,00	2 467,30	-	U

CONTRÔLE DE CONFORMITE USAGE DOMESTIQUE D'UNE RESSOURCE ANNEXE EN EAU					
Maison individuelle	10	127,00	139,70	-	U
CONTRÔLE DE CONFORMITE ASSAINISSEMENT COLLECTIF USAGER DOMESTIQUE					
en maison individuelle	10	171,00	188,10	-	U
en maison individuelle - Contre visite	10	86,00	94,60	-	U
en immeuble collectif	10	359,00	394,90	-	U
en immeuble collectif - Contre visite	10	180,00	198,00	-	U
Forfait de désobstruction de branchement sur partie privée en Heures Ouvrées	10	217,00	238,70	-	U
Forfait de désobstruction de branchement sur partie privée en Heures Non Ouvrées	10	310,00	341,00	-	U
CONTRÔLE DE CONFORMITE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF USAGER DOMESTIQUE					
Assainissement Non Collectif contrôle de conformité et de bon fonctionnement Maison individuelle	10	160,00	176,00	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de conformité et de bon fonctionnement Maison individuelle	10	80,00	88,00	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de conception Maison individuelle	10	107,00	117,70	-	U
Assainissement Non Collectif réédition contrôle de conception Maison individuelle	10	36,00	39,60	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de réalisation Maison individuelle	10	147,00	161,70	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de réalisation Maison individuelle	10	73,00	80,30	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de conformité Installation > 20 eq habitants	10	320,00	352,00	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de conformité Installation > 20 eq habitants	10	160,00	176,00	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de conception Installation > 20 eq habitants	10	214,00	235,40	-	U
Assainissement Non Collectif réédition contrôle de conception Installation > 20 eq habitants	10	36,00	39,60	-	U
Assainissement Non Collectif contrôle de réalisation Installation > 20 eq habitants	10	294,00	323,40	-	U
Assainissement Non Collectif contre visite contrôle de réalisation Installation > 20 eq habitants	10	147,00	161,70	-	U
INDIVIDUALISATION DU COMPTAGE					
Individualisation de comptage - Etude technique de faisabilité jusqu'à 10 compteurs	20	230,00	276,00	-	U
Individualisation de comptage - Etude technique de faisabilité au-delà de 10 compteurs, prix par compteur supplémentaire	20	20,00	24,00	-	U
Pose d'un compteur individuel de diamètre 15 en gaine	10	150,00	165,00	-	U
REALISATION DE TRAVAUX : PRIX FORFAITISES					
Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur < 20mm, fourniture et pose de réceptacle incluses	20	700,00	840,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable en lotissement, diamètre de compteur < 20mm, fourniture et pose de réceptacle exclues	20	135,00	162,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable hors lotissement, Ø de canalisation ≤50 mm, diamètre de compteur < 20 mm et longueur ≤15 ml	20	2 700,00	3 240,00	-	U
Mise en service d'un branchement d'eau potable hors lotissement, Ø de canalisation ≤50 mm, diamètre de compteur < 20 mm et longueur ≤15 ml dans le cas d'une pose en tranchée commune avec l'assainissement	20	2 300,00	2 760,00	-	U
Mise hors service d'un branchement d'eau potable	20	910,00	1 092,00	-	U
Mise en accessibilité d'un compteur de diamètre 15 mm sur branchement existant	20	1 200,00	1 440,00	-	U
Remplacement d'un compteur existant de diamètre 15 en lieu et place	20	120,00	144,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout en lotissement, pose d'OR incluse	20	1 200,00	1 440,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout en lotissement, pose d'OR exclue	20	220,00	264,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout hors lotissement longueur ≤15 ml	20	4 500,00	5 400,00	-	U
Frais de raccordement à l'égout hors lotissement longueur ≤15 ml dans le cas d'une pose en tranchée commune avec l'eau potable	20	3 900,00	4 680,00	-	U
En dehors du domaine d'application des prix forfaitaires ci-dessus, les travaux et prestations sont facturés aux usagers sur la base des coûts de fourniture et de main d'œuvre suivants :					
- Coût d'unité d'œuvre ouvrier / employé	20	63,70	76,44	-	h
- Coût d'unité d'œuvre technicien	20	71,50	85,80	-	h
- Coût d'unité d'œuvre encadrement	20	75,40	90,48	-	h
- Coût d'unité d'œuvre Astreinte	20	127,40	152,88	-	h
Moyens techniques :					
- Hydrocreuse	20	63,70	76,44	-	h
- Caméra vidéo	20	14,30	17,16	-	h
- Mini tracto compact	20	23,40	28,08	-	h
- Camion Caisson 19 tonnes movibenne	20	35,10	42,12	-	h
- Dumper	20	16,90	20,28	-	h
- Minipelle 3,5 tonnes	20	15,60	18,72	-	h
- Minipelle 4,5 tonnes	20	18,20	21,84	-	h

***Coefficient de révision annuelle**

$P_n = [P_{n-1} + (P_{n-1} * TE)] * F_1$ avec $F_1 = 0,02 + 0,98 * [0,2 * (SYNTEC_n / SYNTEC_{n-1}) + 0,21 * (Cn / Cn_{-1}) + 0,33 * (ICHT - En / ICHT - En_{-1}) + 0,13 * (FDn / FDn_{-1}) + 0,13 * (TP10An / TP10An_{-1})]$

$P_n = [P_{n-1} + (P_{n-1} * TE)] * F_2$ avec $F_2 = 0,02 + 0,98 * [0,15 * (SYNTEC_n / SYNTEC_{n-1}) + 0,4 * (Cn / Cn_{-1}) + 0,32 * (IHCT - En / IHCT - En_{-1}) + 0,09 * (FDn / FDn_{-1}) + 0,04 * (TP10An / TP10An_{-1})]$

$P_n = P_{n-1} * F_3$ avec $F_3 = 0,15 + 0,85 [0,89 (ICHT - En / ICHT - En_{-1}) + 0,11 (FSD2n / FSD2n_{-1})]$

avec :

- ICHT-E : indice de coût horaire du travail, dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de la dépollution (base 100 décembre 2008), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment
- FSD2 : indice frais et services divers - modèle de référence n° 2 (base 100 en juillet 2004), publié par le Moniteur des travaux publics et du bâtiment
- TP10a : indice de travaux publics sur canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux (base 100 en 2010), publié par le Moniteur des travaux publics et
- 010534766 : indice du coût de l'électricité vendue aux entreprises consommatrices (> 36 kVA)

Valeur initiale des indices connue au 1er septembre de l'année n-1 :

- ICHT-E₀ = 124,0 (DML : 09/07/2021)

- FSD2₀ = 138,5 (DML : 31/08/2021)

- TP10a₀ = 113,7 (DML : 20/08/2021)

- 010534766₀ = 126,9 (DML : 31/08/2021)